

ANNEXE 8



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Le Puy-en-Velay, le 14 DEC. 2018

Direction Départementale des Territoires
de la Haute-Loire

Service de l'Aménagement du Territoire,
de l'Urbanisme et des Risques Naturels

Affaire suivie par Christian FAURE
Tél. : 04 71 05 83 45
Courriel : christian.faure@haute-loire.gouv.fr

Objet : Projet de PPRI de Riotord
PJ : 1 dossier

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la politique de prévention des risques naturels majeurs, un plan de prévention du risque inondation de la Duniérette, du Saint-Meyras, du Merdary et du ruisseau des Combes, a été prescrit sur la commune de Riotord par arrêté préfectoral du 05 mars 2018.

Conformément aux dispositions de l'article R562-7 du Code de l'Environnement, je vous sou mets, pour avis, un exemplaire du projet de plan de prévention du risque inondation (PPR-i), établi par les services de la direction départementale des territoires de la Haute-Loire.

Je vous demande de me faire parvenir, dans un délai maximal de deux mois à compter de la réception du présent courrier, votre avis sous la forme d'une délibération du conseil municipal. En l'absence de délibération au terme de ce délai réglementaire, votre avis sera réputé favorable. Cet avis sera joint à l'enquête publique.

Par ailleurs, dans le cadre de la concertation liée à l'élaboration de ce PPR-i, et conformément à l'arrêté préfectoral de prescription, je vous invite à prendre contact avec mes services si vous envisagez d'organiser une réunion publique d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur

François GORIEU

M. Guy PEYRARD
Maire de Riotord
1 Place des Combattants
43220 RIOTORD

Le Puy-en-Velay, le 14 DEC. 2018

Direction Départementale des Territoires
de la Haute-Loire

Service de l'Aménagement du Territoire,
de l'Urbanisme et des Risques Naturels

Affaire suivie par Christian FAURE
Tél : 04 71 05 83 45
Courriel : christian.faure@haute-loire.gouv.fr

Objet : Projet de PPRI de Riotord
PJ : 1 CD

Monsieur le Président,


Dans le cadre de la politique de prévention des risques naturels majeurs, un plan de prévention du risque inondation de la Duniérette, du Saint-Meyras, du Merdary et du ruisseau des Combes, a été prescrit sur la commune de Riotord par arrêté préfectoral du 05 mars 2018.

Conformément aux dispositions de l'article R.562-7 du Code de l'Environnement, je vous sou mets, pour avis, un exemplaire du projet de plan de prévention du risque inondation, établi par les services de la direction départementale des territoires de la Haute-Loire.

Je vous demande de me faire parvenir, dans un délai maximal de deux mois à compter de la réception du présent courrier, votre avis sous la forme d'une délibération du conseil communautaire. En l'absence de délibération au terme de ce délai réglementaire, votre avis sera réputé favorable. Cet avis sera joint à l'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur



François GORIEU

M. le Président
Communauté de communes Pays de Montfaucon
37 rue Centrale
43290 Montfaucon-en-Velay

Le Puy-en-Velay, le 14 DEC. 2018

Direction Départementale des Territoires
de la Haute-Loire

Service de l'Aménagement du Territoire,
de l'Urbanisme et des Risques Naturels

Affaire suivie par Christian FAURE
Tél. : 04 71 05 83 45
Courriel : christian.faure@haute-loire.gouv.fr

Objet : Projet de PPRI de Riotord
PJ : 1 CD

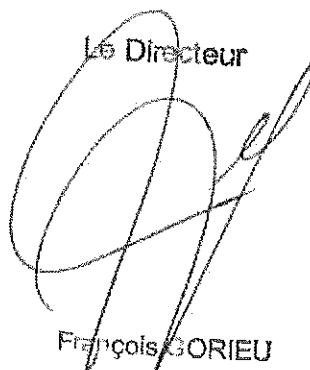
Monsieur le Président,

Dans le cadre de la politique de prévention des risques naturels majeurs, un plan de prévention du risque inondation de la Duniérette, du Saint-Meyras, du Merdary et du ruisseau des Combes, a été prescrit sur la commune de Riotord par arrêté préfectoral du 05 mars 2018.

Conformément aux dispositions de l'article R562-7 du Code de l'Environnement, je vous sou mets, pour avis, un exemplaire du projet de plan de prévention du risque inondation, établi par les services de la direction départementale des territoires de la Haute-Loire.

Je vous demande de me faire parvenir votre avis dans un délai maximal de deux mois à compter de la réception du présent courrier. En l'absence de réponse au terme de ce délai réglementaire, votre avis sera réputé favorable. Cet avis sera joint à l'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur

François GORIEU

M. le Président
Conseil Départemental de la Haute-loire
1, place Monseigneur de Galard
CS 20 310
43009 LE PUY EN VELAY Cedex

Le Puy-en-Velay, le 14 DEC. 2018

Direction Départementale des Territoires
de la Haute-Loire

Service de l'Aménagement du Territoire,
de l'Urbanisme et des Risques Naturels

Affaire suivie par Christian FAURE
Tél : 04 71 05 83 45
Courriel : christian.faure@haute-loire.gouv.fr

Objet : Projet de PPRI de Riotord
PJ : 1 CD

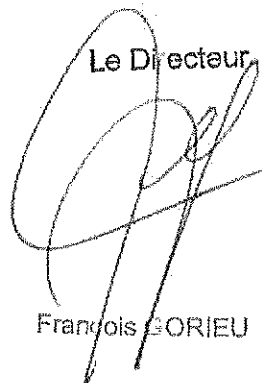
Monsieur le Président,

Dans le cadre de la politique de prévention des risques naturels majeurs, un plan de prévention du risque inondation de la Duniérette, du Saint-Meyras, du Merdary et du ruisseau des Combes, a été prescrit sur la commune de Riotord par arrêté préfectoral du 05 mars 2018.

Conformément aux dispositions de l'article R562-7 du Code de l'Environnement, je vous sou mets, pour avis, un exemplaire du projet de plan de prévention du risque inondation, établi par les services de la direction départementale des territoires de la Haute-Loire.

Je vous demande de me faire parvenir votre avis dans un délai maximal de deux mois à compter de la réception du présent courrier. En l'absence de réponse au terme de ce délai réglementaire, votre avis sera réputé favorable. Cet avis sera joint à l'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur

François GORIEU

M. le Président
Chambre d'agriculture de la Haute-Loire
Hôtel Interconsulaire
16, Bd Bertrand – BP 345
43012 LE PUY EN VELAY Cedex

Le Puy-en-Velay, le 14 DEC. 2018

Direction Départementale des Territoires
de la Haute-Loire

Service de l'Aménagement du Territoire,
de l'Urbanisme et des Risques Naturels

Affaire suivie par Christian FAURE
Tél. : 04 71 05 83 45
Courriel : christian.faure@haute-loire.gouv.fr

Objet : Projet de PPRI de Riotord
PJ : 1 CD


Monsieur le Président,

Dans le cadre de la politique de prévention des risques naturels majeurs, un plan de prévention du risque inondation de la Duniérette, du Saint-Meyras, du Merdary et du ruisseau des Combes, a été prescrit sur la commune de Riotord par arrêté préfectoral du 05 mars 20148.

Conformément aux dispositions de l'article R562-7 du Code de l'Environnement, je vous sou mets, pour avis, un exemplaire du projet de plan de prévention du risque inondation, établi par les services de la direction départementale des territoires de la Haute-Loire.

Je vous demande de me faire parvenir votre avis dans un délai maximal de deux mois à compter de la réception du présent courrier. En l'absence de réponse au terme de ce délai réglementaire, votre avis sera réputé favorable. Cet avis sera joint à l'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur

François GORIEU

M. le Président
Centre national de la propriété forestière
Maison de la forêt et du bois
10 allée des Eaux et Forêts, Site de Marmilhat
BP 104
63370 LEMPDES

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction Départementale des Territoires
de la Haute-Loire

Service de l'Aménagement du Territoire,
de l'Urbanisme et des Risques Naturels

Affaire suivie par Christian FAURE
TÉL : 04 71 05 83 45
Courriel : christian.faure@haute-loire.gouv.fr

Le directeur départemental des Territoires

à

*Monsieur le Préfet
Bureau du contrôle de légalité et des affaires juridiques*

à l'attention de Mme Colette ROUSSEL

Objet : Projet de PPRI de Riotord
PJ : 1 CD

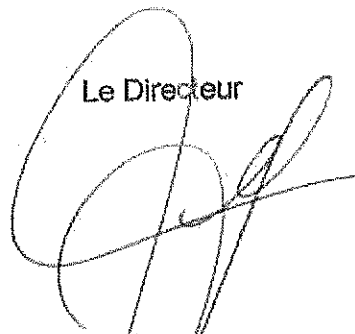
Le Puy-en-Velay, le **14 DEC. 2018**

Dans le cadre de la politique de prévention des risques naturels majeurs, un plan de prévention du risque inondation de la Duniérette, du Saint-Meyras, du Merdary et du ruisseau des Combes, a été prescrit sur la commune de Riotord par arrêté préfectoral du 05 mars 2018.

Conformément aux dispositions de l'article R562-7 du Code de l'Environnement, je vous soumetts, pour avis, un exemplaire du projet de plan de prévention du risque inondation, établi par les services de la direction départementale des territoires de la Haute-Loire.

Dans le cadre de la phase de consultation obligatoire avant l'enquête publique, un exemplaire du dossier a été envoyé à la commune, et quatre exemplaires sur CD, adressés aux organismes et personnes publiques concernées par le projet (Communauté de communes Pays de Montfaucon, Conseil Départemental de la Haute-Loire, Conseil national de la propriété forestière et Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire).

Le Directeur



François BORIEU
François BORIEU